

Toilette et premiers ajustements du décret sur les centres culturels

Dix ans après la mise en œuvre du décret sur les centres culturels, le texte va être assoupli, précisé, avec quelques ajustements à la marge. La révision de fond pourrait avoir lieu en 2027.

ALAIN LALLEMAND

Ce n'est qu'un mini-toilette avant une réforme peut-être plus ambitieuse, mais le décret du 21 novembre 2013 relatif aux centres culturels nécessitait, selon les acteurs de terrain, quelques mises au point, serrages de boulons qui ne pouvaient attendre – et une pointe de lubrifiant. Un nouveau décret, limité mais très technique, a donc été examiné et approuvé ce mardi au parlement FWB (le vote en plénière aura lieu à la mi-mars), annonceur de quelques nouveautés qui vont intéresser les associations partenaires, les organes de direction et d'administration de ces centres mais aussi les pouvoirs locaux qui leur sont associés (communes, provinces et Cocof).

Le point le plus significatif peut-être, pour les partenaires locaux, est l'identification de la « réunion de concertation » (art. 82-84 du décret de 2013) comme plateforme de dialogue et de négociation entre les signataires du contrat programme de chaque centre culturel. C'est en réunion de concertation que les partenaires subsidiaires, tenus à la parité de leurs apports, doivent informer et négocier avec les autres pouvoirs la modification de leurs contributions financières (ou sous forme de services). On avait bien senti ces dernières années que certaines tensions entre pouvoirs subsidiaires auraient pu être évitées si les modalités de concertation avaient été mieux précisées. Voilà

qui est fait sous une forme minimale puisque l'Union des villes et communes de Wallonie aurait en outre souhaité qu'un vote à double majorité vienne corser la concertation, mais l'idée n'a pas été retenue dans ce décret.

Changements significatifs

Quelques changements significatifs sont aussi apportés au fonctionnement interne des centres culturels. D'un point de vue cosmétique, ne dites plus « le directeur » mais « la direction » (on peut diriger à plusieurs, et sans impératif de genre). Dans le même ordre d'idée, ne dites plus non plus « président » du CA mais « présidence ». Par contre, ne dites plus « président » du conseil d'orientation (CO), car il n'y aura plus que des membres effectifs et consultatifs, fini le chef d'assemblée. Cette présidence « était un frein potentiel pour les candidats au CO », argumentera la ministre Bénédicte Linard (Ecolo), qui supprime la fonction pour atteindre « une démocratie plus souple et plus participative ». Le choix sera contesté par l'opposition, qui y voit un passage à la guillotine du conseil d'orientation : le député Benoît Dispa (Les Engagés) a défendu bec et ongles le maintien de la présidence du CO et d'un équilibre de pouvoirs entre CA, direction et CO, mais il n'a pas obtenu gain de cause.

D'autres modifications vont aider à la vie courante des centres culturels. Outre la subvention des organisations représentatives du secteur (désormais inscrite dans le décret), l'agenda (et quelques modalités mineures) de dépôt des dossiers de reconduction/demande de contrat programme et rapport général d'évaluation est lui aussi aménagé, permettant aux centres de déposer leurs documents non plus au seuil de l'été, mais au seuil de l'hiver. Au risque de congestionner l'administration de la culture ? A vérifier. Il est prévu que le décret sera évalué en 2027, et réévalué ensuite tous les cinq ans.

ventes « Buk » n'est plus au firmament, mais il vit encore



ALAIN LALLEMAND

On se rappelle surtout, dans le monde francophone, son apparition en direct à « Apostrophes », l'émission de Bernard Pivot, en 1978. © DR

Trente ans après sa mort, le « vieux dégueulasse » fait-il encore recette dans le monde francophone ? L'engouement dont il a bénéficié dans le dernier quart du XX^e siècle s'est tassé, mais « Buk » n'a pas dit son dernier mot.

Dix ans après sa mort, les éditions Grasset ont entrepris avec un certain succès la publication exhaustive, en 2004, de ses contes et nouvelles (6.000 exemplaires vendus, selon GfK qui ne comptabilise que les ventes enregistrées en caisses sur le seul territoire français), en 2005 de sa correspondance (4.000 ex.) et de ses romans (9.000 ex.). Mais en 2007, la publication du journal, des souvenirs et poèmes va marquer un premier essoufflement (3.000 ex.). Le temps de l'exploitation en format poche Grasset était venu, avec des ventes qui vont tourner autour de 5.000 exemplaires, le *Journal d'un vieux dégueulasse* marquant un pic, et *Factotum* un flop (1.500 ex.).

D'une maison à l'autre

Fin de l'histoire ? Non. En 2014, vingt ans après sa mort, Bukowski renouera avec le grand format : c'est *Le retour du vieux dégueulasse* (4.200 ex. tout de même, toujours selon GfK) mais ce livre est un *short seller* concentré sur la seule année de publication. Et en 2015, le succès n'est plus au rendez-vous pour un autre grand format : les inédits ne se vendent qu'à 2.000 exemplaires, sur douze mois seulement. Et pour cause : dès 2016, Grasset cède la main au Livre de Poche qui en écoule 7.000 exemplaires à petit format et petit prix. Ce sera une expérience isolée.

Aujourd'hui, Charles Bukowski continue à vivre en français via deux maisons d'édition aux stratégies très différentes : depuis 2017, Au Diable Vauvert (lire par ailleurs) publie en grand format des recueils thématiques *Sur l'écriture*, *Sur l'alcool*, *Sur l'amour*, *Sur les chats*, avec des fortunes variées (de 2.500 à plus de 5.000 en grand format, chiffres éditeur). Et l'éditeur s'est investi dans son propre format poche, avec des ventes de 1.300 à 2.500 exemplaires (chiffres éditeur). Ce qui n'est pas négligeable car, sur ce segment, l'éditeur 10/18 a repris en 2020 ses propres publications en format poche de Bukowski et réalise avec une régularité de métronome des ventes de 5.000 à 8.500 exemplaires (selon GfK, cette fois). A petit prix, sans engouement mais sans fléchir, *Factotum*, *Le Postier* ou *Au sud de nulle part* trouvent encore leur public.

que c'est la langue de tous les jours. Aussi parce qu'il y a une imprégnation de la poésie dans le monde d'aujourd'hui. Oxmo Puccino, le hip-hop, le rap, le slam, c'est de la poésie des choses de la vie de tout le monde. Elle ne nécessite pas des sentiments élevés, c'est un art pour tous. Et ça c'est Bukowski.

Les écrivains « maudits », alcoolos, marginaux, sauvages comme lui ne sont donc pas passés de mode ?

M. M. Bukowski était très transgressif, il était le bad boy, dans son attitude et son emploi de la langue populaire. Ce fut à l'époque un choc esthétique. Il touche aujourd'hui une nouvelle génération de jeunes, à un moment où les ventes de poésie remontent. Bukowski souffrait d'un déficit de reconnaissance en France. On se rend compte aujourd'hui à quel point il occupe une place importante dans l'histoire littéraire. C. M. Bukowski adorait Céline, il vénérât Dostoïevski, et comptait John Fante parmi ses amis chers. Joli tiercé d'enragés, n'est-ce pas ? Bukowski est à leur image : in-dé-mo-dable. Il passait pour le témoin acide et désenchanté de la vie sur terre, sans monde meilleur, sans aucune apologie ici et là, pas d'engagement, pas militant pour un sou. Mais c'est justement parce qu'ils sont « alcoolos, marginaux, sauvages » qu'ils sont tous intemporels. Lire Bukowski, c'est d'abord être interloqué, mais avec le sourire. Si on résiste, ou si on se cache dans la pudibonderie ou la fausse pudeur, alors, mieux vaut passer son chemin. A première vue, la mode et les tendances actuelles, imbibées de puritanisme hypocrite, pourraient dénoter avec le ton du bonhomme. Seulement, il n'en est rien. Hormis les wokistes, les néoféministes, les *sensitive readers*, les influenceurs et autres préchi-prêcheurs du tout et du rien, qui voudront bien s'abstenir, je crois pouvoir dire que la lecture de Charles Bukowski, si amusante et triviale soit-elle, a de beaux jours devant elle.

Une Belge au Reine Elisabeth

Pour sa 20^e édition, le prestigieux concours est dédié au violon. Sur 290 candidat(e)s, 69 joueront lors de la première épreuve. Dont Pauline van der Rest, 19 ans.



Pauline van der Rest, violoniste. © DR

ROMAIN JANCLAES (ST)

Elle figure parmi les plus jeunes violonistes sélectionnées par le jury composé d'Augustin Dumay, Lorenzo Gatto, Philippe Graffin, Victor Kissine, Tatiana Samouil et Vineta Sareika et présidé par Gilles Ledure (directeur général de Flagey depuis 2011). Pauline van der Rest – étudiant auprès de Janine Jasen, après avoir étudié avec Igor Tkatchouk et Boris Garlitsky – a déjà remporté de nombreux prix : le premier prix Arthur Grumiaux, mais aussi le premier prix au Concours de musique de Stockholm et au Concours de la ville d'Odessa en Ukraine et une place en demi-finale au Concours musical de Montréal.

Elle a pu se produire dans de nombreuses salles dont la Salle philharmonique de Liège, le Studio 4 de Flagey, l'auditorium des Musées royaux des Beaux-Arts et le Palais des Beaux-Arts de Bruxelles. La candidate est donc déjà habituée aux lieux où vont se dérouler les différentes épreuves.

La première session du Reine Elisabeth débutera ce lundi 6 mai au Studio 4 à Flagey à 15 h avec au programme : la *Sonate en ré mineur* d'Ysaye, trois *Caprices* de Paganini et

une pièce que les candidats devront choisir entre *Trois Romances opus 22* de Clara Schumann, *l'Impromptu concertant* d'Enescu ou *Mythes, opus 30 : Dryades et Pans* de Szymanowski.

La demi-finale aura lieu également au Studio 4 de Flagey du 6 au 11 mai et du 13 au 18 mai. Chacun et chacune des 24 demi-finalistes jouera un récital accompagné au piano et un concerto avec l'Orchestre royal de chambre de Wallonie, dirigé par Vahan Mardirossian. Les récitals seront composés d'œuvres au choix et d'une œuvre imposée, écrite spécialement pour l'occasion : *The Sun and Her Flowers* de Charlotte Bray.

Quant à la finale, elle se déroulera du 27 mai au 1^{er} juin, dans la majestueuse salle Henry Le Bœuf du Palais des Beaux-Arts. Les douze finalistes interpréteront un concerto de leur choix et une œuvre originale composée par Thierry Escaich. Œuvre qu'ils reçoivent le jour de leur mise en quarantaine à la Chapelle musicale Reine Elisabeth. Ils auront donc seulement une semaine pour l'étudier sans les conseils de leurs professeurs. La pièce imposée sera interprétée avec le Belgian National Orchestra, sous la direction d'Antony Hermus.